

A. Ricard, C. Blouin, S. Danvy, L. Tavernier

POURQUOI ?

L'indexation pour les disciplines olympiques reposait depuis 1997 sur l'utilisation d'un double critère : le gain d'une part et le classement dans chaque épreuve d'autre part. La libéralisation des dotations et des modalités de répartition des gains au sein d'une épreuve rend obsolète l'utilisation de ce critère pour estimer la performance d'un cheval. Ainsi le taux d'épreuves non dotées en CCE atteint 1/3 chez les Amateurs, en CSO, une épreuve de 1m20 en Amateur peut tout aussi bien être non dotée (9% des cas) que dotée de 1 500 €. Il convenait donc de le remplacer par une mesure représentative du niveau technique de l'épreuve, qui dans le même temps pouvait pallier les inconvénients de la mesure de la performance à l'aide du gain.

QUELS CHANGEMENTS ?

Une réflexion sur ce thème menée par la Fédération Française d'Équitation (FFE) avait abouti à la création des classements permanents. Ces classements établissent d'une part, une hiérarchie des épreuves en leur attribuant des points, et d'autre part propose de nouvelles modalités de répartition des points au sein des épreuves. Cette approche, limitée à des épreuves jugées importantes pour établir le classement des cavaliers a été étendue à l'ensemble des épreuves courues afin d'optimiser l'information recueillie. Pour le Saut d'Obstacle, une autre proposition émanant des associations d'éleveurs consistait à se servir des hauteurs des épreuves pour en évaluer la difficulté. Dans tous les cas, une des difficultés de l'indexation consiste à étalonner judicieusement les épreuves de chevaux d'âge et de jeunes chevaux. L'étude de ces différentes propositions a permis d'aboutir à des solutions différenciées selon les disciplines.

- **En CCE et en DR**, le gain annuel a été remplacé par des points calculés de façon similaire aux points utilisés dans les classements permanents. Les épreuves Jeunes Chevaux en Complet et en Dressage ont été positionnés en fonction de la difficulté technique de ces épreuves au vu des règlements et d'entretiens avec des professionnels concernés.
 - o en CCE, la décroissance des points en fonction de la place a été normalisée, c'est à dire qu'elle suit une courbe légèrement différente de celle utilisée dans le classement permanent avec un avantage aux premiers classés et une décroissance régulière jusqu'au dernier.
 - o En dressage, les points dépendent de la note de façon identique au classement permanent pour les épreuves FFE et Internationales et aux primes pour les épreuves Jeunes Chevaux.
- **En CSO**, pour répondre à la demande forte des éleveurs d'une part et pour évaluer le plus grand nombre de chevaux possibles d'autre part, nous proposons un coefficient basé sur une combinaison de la hauteur et de la largeur des obstacles. Réglementairement, pour une hauteur donnée, la largeur des obstacles augmente avec le niveau du cavalier. Le volume de l'obstacle est donc mieux corrélée à la difficulté de l'épreuve que la simple hauteur. Le coefficient cavalier progresse à partir d'un niveau de base en reprenant la classification fédérale (amateur et pro) et évolue en fonction de la hauteur déterminée par les niveau 4 à élite. Le coefficient cavalier est également affiné afin de prendre en compte, les différents niveaux de concours, championnat régional, national, internationaux, ainsi que les épreuves à profil de cavalier : cadet, junior jeune cavalier... La modulation du niveau de cavalier permet également de différencier les épreuves de type Grand Prix des autres compétitions, car les seules épreuves de vitesse et de grand prix ne permettent pas de juger de tous les chevaux en compétition, ce qui est notre objectif pour une évaluation génétique

Cette dotation fictive est ensuite traitée comme l'était le gain annuel traditionnel : la somme des points des chevaux sur l'année (15/10/2007 au 5/10/2008) est calculée, on en prend le logarithme et on corrige pour l'âge et le sexe.

LES AVANTAGES DE CETTE DEMARCHE.

L'attribution d'un nombre de points en fonction du niveau technique permet :

- de palier l'absence de dotations là où des contraintes budgétaires les avaient supprimées comme pour le complet amateur par exemple ;
- de s'affranchir des écarts de dotations dus à des sponsorisations variables ;
- de doter strictement l'épreuve en fonction de son niveau technique ce qui est évidemment un progrès pour les épreuves cadet, junior, jeunes cavaliers qui étaient sous dotés ;
- d'harmoniser les dotations des concours internationaux en fonction du niveau réel des épreuves ;

- de faire évoluer la dotation des épreuves jeunes chevaux au cours de la saison conformément au règlement technique.

Le changement du mode de distribution des points en fonction de la place permet.

1. plus de cohérence avec les classements permanents ;
2. d'attribuer des points à l'ensemble des chevaux participant à une épreuve et non au seul premier tiers ou quart. Cela implique que des participations sans classement à des épreuves ne constituent plus des départs pour rien mais rapporteront d'autant plus de points que l'épreuve est de niveau important. Ainsi une participation sans classement à un CSI 5 * ou à un gros concours complet est un indicateur de niveau même si le cheval n'est pas classé.

L'ensemble de ces changements conduit comme par le passé à calculer deux indices. Le premier repose maintenant **sur les points** et le second **toujours sur le classement**. Ces deux indices sont synthétisés en un seul et publié comme tel. Mais la mise en place de l'attribution de points du premier au dernier conduit l'indice point à traduire beaucoup plus que par le passé le niveau du cheval. L'indice classement est toujours plutôt un indicateur de régularité. Il devient maintenant possible de publier à la fois l'indice de synthèse du cheval mais également la décomposition en deux indices le premier correspondant plus au niveau du cheval et le second à sa régularité.

Ces évolutions modifient légèrement les indices maximum atteints par les chevaux. Ainsi le meilleur indice obtenu par un cheval monté par un cavalier français est de 178 en CSO, 180 en dressage et 174 en CCE.

L'année 2008 est une année de transition. La fiabilité de l'information en particulier en ce qui concerne les épreuves internationales reste à améliorer. La qualité des relations avec la FFE (qui gère les données des cavaliers français) et l'Association Nationale du Selle Français, ANSF, (qui gère les résultats des chevaux courant sous couleurs étrangères) va permettre un enregistrement plus complet des épreuves internationales. La confrontation des deux modèles "indexation" et "classement permanent" devrait conduire à une amélioration conjointe des deux systèmes et favoriser le dialogue entre sport et élevage.

QUELQUES EXEMPLES :

Le cheval 1 : participe régulièrement avec succès à des épreuves de CSO 1m40 - 1m50. Il est qualifié pour les championnats d'Europe jeunes cavaliers. Il se classe dans divers internationaux jeunes cavaliers. A titre d'exemple une 10^{ème} place dans un grand prix CSIO jeune cavalier lui permet de toucher 87 € de gain réel. Titulaire d'environ 5 000 € de gain, il serait crédité d'un indice "gain" de 143 et d'un indice "classement" de 148. En 2007, l'ensemble de ces deux indices lui aurait conféré un ISO de 146. En tenant compte du réel niveau des compétitions pour jeunes cavaliers, l'indice "points" seul se monte à 158, l'indice "classement" toujours à 148, l'ISO 2008 sera de 156.

Le cheval 2 : 6^{ème} au jeu olympique de complet ne prend pas de gain. Avec le système de points, sa performance est créditée de 6 000 points alors que gagner une pro élite en rapporte 2 000 et être vainqueur à badminton 12 000. On comprend alors le rôle d'indice niveau de ce nouveau critère.

Le cheval 3 : participe à 19 épreuves de niveau Pro 1, Pro élite et CCI **. Il est toujours classé dans la première moitié de l'épreuve et souvent dans le meilleur tiers. A l'issue de sa saison, il totalise 40 euros de gain. Son indice gain est 76, son indice classement s'élève à 117, son indice points 144. En 2007 ce cheval aurait été crédité d'un ICC de 98. En 2008 son ICC sera 136.

Le cheval 4 : en dressage, sort régulièrement en épreuve Saint George en 2007 et en Pro 2 en 2008. Il réussit moyennement et totalise 40 € de gain. Son indice gain est de 93. Son indice classement est de 71, son indice points est 129. Son IDR 2007 aurait été de 81. La prise en compte du niveau d'épreuve ainsi que des notes obtenues lui confèrent en 2008 un IDR de 113.

PRISE EN COMPTE DES RESULTATS DES CHEVAUX COURANT SOUS COULEURS ETRANGERES

Jusqu'en 2006, les indices de performance en compétition équestre portaient uniquement sur les performances obtenues par les chevaux courant en épreuves nationales ou internationales sous couleurs françaises c'est à dire montés par des cavaliers ayant une licence fédérale française.

Depuis décembre 2007, les performances internationales des **chevaux courant sous couleurs étrangères sont introduites dans le calcul des indices** : un plus indéniable pour les éleveurs de performers exportés à l'étranger.

Les résultats des chevaux français courant sous couleurs étrangères sont collectées et enregistrées par l'ANSF puis transmises sous forme de fichier aux Haras nationaux chaque année afin d'en intégrer les données dans le calcul des indices.

Toutefois, il faut rester conscient que les données entrant dans le calcul des indices ne sont pas exhaustives : seuls sont pris en compte les résultats des chevaux classés, les résultats en épreuves internationales et ceux pour lesquels l'identité des chevaux est fiable.